



COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR ALLIER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 MAI 2021

Le 17 mai 2021, à 19h30, le conseil Municipal de la commune de Saint Georges sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 11 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Cédric MEYNIER, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Présents : M. Cédric MEYNIER, M. Eric MARIDET, M. Bertrand CORMERAIS, Mme Véronique WHITEHEAD, M. Julien LESTANGT, M. Emmanuel LAURENT, Mme Marianne FERREIRA, M. Julien DUMONT, Mme Annabelle WEISS, Mme Nataly PERRIER, M. Frédéric DUTHEIL.

Représentés : Mme Chloé COLNET à Mme Véronique WHITEHEAD, Mme Catherine TACHET à M. Julien LESTANGT.

Absents : M. Eric CALCHERA, M. Clément DELAVET

Mme Marianne FERREIRA est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 3 avril 2021 est adopté à la majorité.

MODIFICATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de Mme Siham REVEL et conformément au code du CGT, c'est le suivant de liste, M. DUTHEIL qui est nommé conseiller municipal.

Mme REVEL est radiée des commissions auxquelles elle appartenait.

Il est proposé que M. DUTHEIL rejoigne les Commissions Travaux, Urbanisme et Espace Rural.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, modifie les commissions communales comme proposé.

ELECTION DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SIVOM

Mme Siham REVEL conseillère municipale démissionnaire était élue déléguée suppléante au SIVOM, il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

M. Cédric MEYNIER propose sa candidature.

Avec 12 voix, M. Cédric MEYNIER est élu délégué suppléant au SIVOM de l'Albaret.

TARIF LOCATION BARNUM

La mairie a fait l'acquisition d'un nouveau barnum de 4 X 8 m. Ce dernier pourra être mis à la disposition des associations à titre gratuit.

Il y a lieu de définir les conditions financières (caution et location) pour le prêt de ce dernier aux habitants qui pourraient en faire la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de fixer les montants de location comme suit :

- 120,00 € la journée.
- 200,00 € le week-end

Une caution de 1000,00 € sera systématiquement demandée.

VENTE BARNUM

La mairie a fait l'acquisition d'un nouveau barnum de 4 X 8 m. Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en vente les trois anciens barnums communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de fixer les montants de vente comme suit :

- Structure barnum complète (bâche comprise) =250,00€ minimum
- Structure barnum seule = 100,00€ minimum

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Pour pouvoir régler les amortissements sur l'exercice 2021, il y a lieu de modifier le budget primitif comme suit :

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Opération	Chapitre	Article	Montant
21	13	131	-4 323,00 €
OPFI	040	28158	4 323,00 €
TOTAL			0,00 €
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Opération	Chapitre	Article	Montant
	011	61523	-4 323,00 €
	042	6811	4 323,00 €
TOTAL			0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, valide ces modifications.

Mme Annabelle WEISS doit partir et laisse procuration à M. Julien DUMONT.

SUBVENTIONS ECOLE

Une étude de faisabilité pour la rénovation de l'école a été réalisée par l'entreprise Studio Losa Architectes. Suite à l'analyse de cette étude il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer les demandes de subventions éligibles à ce projet selon le plan de financement suivant :

Elémentaire St Exupéry : rénovation énergétique de l'école et mise aux normes			
PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	En € HT	Financeurs	Montants
Ensemble des travaux extérieurs			
Construction de préaux			
Végétalisation avec construction d'une pergola, mise en place de bacs végétalisés et fermeture de la zone	240 000 €	DSIL 2021 Rénovation énergétique (17,17%)	183 091,50 €
Réfection cheminement et marches escalier entre maternelle et primaire			
Remplacement à neuf de la couverture en tuile		DETR 2021 30 % et 20 %	263 262,00 €
Réfection de la toiture terrasse avec étanchéité		DETR bonifiée 15% Rénovation thermique (161000€)	24 150,00 €
		DETR bonifiée 15% Bois local (45000€)	6 750,00 €
Ensemble des aménagements intérieurs			
Travaux pour les 3 classes en RDC	461 000 €	Contrat Ambition Région 35,24 %	375 794,50 €
Travaux zone tisanerie, directrice, sanitaires filles et dégt			
Travaux zone classes 5 (ancien logement)		Commune de Saint Georges sur Allier 20 %	213 262,00 €
Travaux hall d'entrée, nouvelle classe, local ménage, sanitaires garçons et dégt			
Chauffage plomb sanit ventilation (Auverfluid)	70 000 €		
Electricité (Auverfluid)	70 000 €		
Photovoltaïque (Auverfluid)	34 000 €		
Désamiantage	35 000 €		
IMPREVUS 5 %	45 500 €		
Honoraires			
Etude de faisabilité	5 000 €		
Diagnostic amiante SOCOBAT	2 675 €		
Bureau de contrôle VERITAS	4 430 €		
CSPS VERITAS	2 780 €		
Etude de sol Fondasol	4 925 €		
Maîtrise d'œuvre (10 % des travaux)	91 000 €		
TOTAL DEPENSES	1 066 310 €	TOTAL RECETTES	1 066 310 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, autorise M. le Maire ou son représentant à faire les demandes de subventions suivantes :

- DETR 2021 (30% +20%) pour un montant de 263 262,00 €
- Complément DETR Rénovation Thermique pour un montant de 24 150,00 €
- Complément DETR Bois Local pour un montant de 6 750,00 €
- DSIL 2021 Transition Energétique pour un montant de 183 091,50 €
- Contrat Ambition Région pour un montant de 375 794,50 €

SUBVENTION DSIL 2021

Dans le cadre des dossiers d'aménagement du bassin d'orage de Lignat et de l'installation d'un collecteur d'eaux pluviales rue de la Roquette, il est proposé de demander une subvention au titre de la DSIL 2021.

Selon les plans de financement ci-dessous

RENOVATION BASSIN D'ORAGE

Dépenses Prévuees		Subventions demandées	
Dépenses d'ingénierie	21 430,00 €	DETR 2021	152 965,00 €
Travaux	284 500,00 €	DSIL 2021	100 181,74 €
Acquisitions	10 500,00 €	Financement Communal	63 283,26 €
TOTAL	316 430,00 €	TOTAL	316 430,00 €

RESEAUX D'EAUX PLUVIALES LA ROQUETTE

Dépenses Prévuees		Subventions demandées	
Dépenses d'ingénierie		DETR 2021	18 625,00 €
Travaux	37 250,00 €	DSIL 2021	11 175,00 €
Acquisitions		Financement Communal	7 450,00 €
TOTAL	37 250,00 €	TOTAL	37 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, autorise M. le Maire ou son représentant à faire les demandes de subventions suivantes :

- DSIL 2021 pour un montant de 100 181,74 €
- DSIL 2021 pour un montant de 11 175,00 €

VENTE TERRAIN AE 199

Considérant que par délibération en date du 28 août 2018, le conseil municipal a validé la vente du terrain communal cadastré AE 199, à l'angle de la route de Contournat et de la rue des Sources, au bourg de Ceyssat et chargé M. Le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à la vente.

Une nouvelle offre d'achat est proposée par Mme Séverine MATHEVON et M. Philippe DE OLIVEIRA, domiciliés respectivement, 23 allée des Géraniums à Cournon d'Auvergne et 27 allée de Cournon à Pont du Château, au prix de 75 150,00 € pour 835 m².

Après avoir pris connaissance de l'offre d'achat, **Le conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le maire ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires pour

aboutir à la cession de ce terrain par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

VENTE TERRAIN AC 94

Considérant que la parcelle AC 94 n'est plus susceptible d'être affectée utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que la parcelle AC 94 appartient au domaine privé communal,

Considérant que M. RIBEIRO souhaite faire l'acquisition de cette parcelle qui jouxte sa propriété

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose de céder cette parcelle pour un montant de 1 250,00 € sous réserve que l'acquéreur s'engage à réaliser une clôture en lieu et place du muret existant sous trois mois.

En outre, le conseil municipal autorise M. le maire ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

CONVENTION SIEG

Le conseil Municipal a délibéré en 2020 sur les montants de l'enfouissement des réseaux au bourg de Lignat. Suite à une modification de l'étude des travaux d'enfouissement du réseau télécom Rue des Tilleuls, il y a lieu de délibérer sur le nouveau montant à la charge de la commune.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'enfouissement des réseaux Télécom, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseaux électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 14 000.00€ HT soit **16 800.00 € TTC**.

Le reste de la précédente délibération reste inchangé, à savoir :

- *La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG.*
- *Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.*
- *La commune a à sa charge 50% de l'enfouissement des réseaux éclairage public et de la fourniture des candélabres soit une participation communale de **17 003.12 €**.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le montant des travaux à la charge et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'enfouissement des réseaux Télécom relative à ce chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.